

MARCHE 2019025

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 7 MENUISERIES EXTERIEURES –

Avenant n° 3

**ENTRE :**

La Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 12 avril 2021

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, l'entreprise COVERIS, sise - 35 Allée de Megevie – 33170 GRADIGNAN - SIRET 434 015 871 00032, représentée par :

(Qualité, nom, fonction) : .....

d'autre part,

**Vu :**

- Le marché 2019025 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le Lot 7 Menuiseries extérieures, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'entreprise et notifié le 27/02/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 12 avril 2021,

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, diverses mesures supplémentaires ont dû être prises, à savoir :

- La fourniture et pose d'un film d'occultation, la suppression de vitrophanie et l'ajout d'un store manuel sur châssis MNS sont rendus nécessaires.

**ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis 20-265bis annexé.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE**

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial + avt 2	montant de l'avenant 3	montant après avts 2 et 3
Montant total HT	823 080,77 €	404,67 €	823 485,44 €
TVA 20,00%	164 616,15 €	80,93 €	164 697,08 €
Montant total TTC	987 696,92 €	485,60 €	988 182,52 €

Soit une augmentation de 0,30 %

**ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution est inchangé.

**ARTICLE 4 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN